



Commune de JOUGNE (25 370)

PLAN LOCAL D'URBANISME

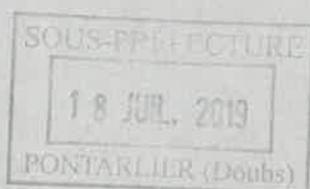
Historique du PLU :

PLU approuvé par DCM le 25/02/2011

Modification simplifiée n°1 approuvée
par DCM du 03/12/2013

Modification simplifiée n°2 approuvée
par DCM du 14/09/2016

Révision à modalités simplifiées n°1
lancée par DCM du 12/04/2017 et arrêtée
par DCM du 14/11/2018



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF A LA RÉVISION À MODALITÉS SIMPLIFIÉES N°1 DU PLU

PIECE D - Bilan de la concertation préalable :

- 1) Délibération du Conseil Municipal de JOUGNE en date du 14 novembre 2018
- 2) Document de Bilan de la concertation du Maire de JOUGNE du 8 novembre 2018



Votre acteur territorial

Droit Développement et ORGANISATION des Territoires
10 Rond-Point de la Nation - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 73 05 90 - Fax : 03 80 73 37 72
Courriel : dorgat@dorgat.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2018-12-01

Séance du 14/11/2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze novembre à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0

Etalent présents :

Mme ANDREZ Isabelle, Mme BIESSE Danièle, M. CORDIER Jérôme, M. GRAF Daniel, M. GRESSET Gérald, Mme POIX Marie-Christine, M. POIX-DAUDE Denis, Mme SAUVAGE Anne-Elizabeth, Mme TAMBURINI Josette, M. VEILLET Jean-François, M. VEROT Luc

Procuration(s) :

M. MOREL Michel donne pouvoir à Mme POIX Marie-Christine, Mme ROUDEAU Marie-Pierre donne pouvoir à Mme BIESSE Danièle

Etai(ent) absent(s) :

M. DECHASSE Pascal, M. LABRIET Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. MOREL Michel, Mme ROUDEAU Marie-Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ANDREZ Isabelle

Date de convocation
08/11/2018

Date d'affichage
15/11/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15/11/2018

et publication du :

..../..../..../

CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE DE LA REVISION A MODALITES SIMPLIFIEES DU PLU

La commune de JOUGNE a décidé, par délibération en date du 12 avril 2017, de prescrire la révision à modalités simplifiées n°1 de son Plan Local d'Urbanisme, (que l'on peut parfois trouver sous le vocable de révision à modalités allégées), dont les objectifs ont été précisés par cette même délibération.

Elle a notamment, défini les modalités de concertation prévues à l'article L.103.2 du code de l'urbanisme, qui pour mémoire étaient les suivantes :

« ...le Conseil Municipal et décide :[...]

3- qu'en application des articles L103-2 à L103-4 du code de l'urbanisme, la concertation préalable à la révision du PLU sera réalisée suivant les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée
- tout au long de la procédure, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Possibilité d'écrire au Maire
- Article spécial dans la presse locale
- Dossier disponible en Mairie

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision du PLU. A l'issue de cette concertation,

025-212503189-20181116-2018-12-01-DE
Date de télétransmission : 16/11/2018
Date de réception préfecture : 16/11/2018

Mme/M. Le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU. »

M. le Maire a établi le bilan de cette concertation dans un document réalisé avec le concours du cabinet DORGAT, intitulé "Bilan de la concertation du Maire". Il le présente au Conseil Municipal en exposant :

- le déroulement de la concertation
- Une synthèse des 6 observations inscrites au registre, leur analyse et la suite à donner.

Il expose que 6 observations défavorables au projet de révision du PLU devant permettre l'extension de la carrière de JOUGNE ont été versées au registre.

Les motifs de cette opposition sont liés à l'atteinte à l'environnement, aux paysages, aux espaces agricoles, aux nuisances subies par les riverains et à la hausse de trafic sur la RN57.

Ces 6 observations ont été émises par sept personnes sur une population totale de 1827 habitants (INSEE 01.01.15).

Le registre, mais aussi l'ensemble des réunions et autres modalités de la concertation n'ont donc pas fait apparaître d'opposition généralisée au projet.

Les sujets d'opposition et d'inquiétudes exprimés par la population apparaissent légitimes mais :

- d'une part tous ces sujets ont bien été évalués et pris en compte dans les précédentes démarches entreprises par la Commune et continueront de l'être puisqu'acter un secteur carriérable au PLU ne vaut pas autorisation d'exploiter (restera la plus importante demande : celle d'autorisation d'exploiter dont l'étude d'impact).

-D'autre part, cela ne doit pas conduire à mettre le territoire de JOUGNE « sous cloche » en attendant que les activités disparaissent et notamment renoncer à une activité économique existante, contribuant à la satisfaction de besoins réels en matériaux, au tissu économique, et dont les enjeux ne concernent pas que les seuls habitants de JOUGNE, mais s'inscrivent aussi dans une politique de production de granulats nationale, et dans une orientation de pérennité de la filière matériaux portée par le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Haut Doubs.

Il propose donc au Conseil Municipal de tirer un bilan globalement positif de cette concertation, sur la base des réponses apportées aux remarques dans le « bilan de la concertation du Maire » et de poursuivre la procédure par la phase suivante qu'est l'arrêt de la présente révision à modalités simplifiées du PLU, lequel fera l'objet d'un autre point d'ordre du jour.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 103-2 relatif à la concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2017 prescrivant la révision à modalités simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JOUGNE et fixant les modalités de la concertation prévue à l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de révision à modalités simplifiées n°1 et notamment la notice de présentation, le règlement, l'extrait de document graphique et les orientations d'aménagement et de programmation tels que présentés dans le cadre de la concertation du 25 septembre 2018 au 26 octobre 2018 inclus.

Vu le bilan dressé par le Maire à l'issue de cette concertation préalable du 08/11/2018, présenté au Conseil Municipal pour qu'il en délibère ;

Considérant le contenu du bilan de concertation présenté par le Maire et la conclusion globalement positive qui peut être dressée de cette concertation ;

Considérant que les modalités de la concertation préalable prévues par la délibération ouvrant la concertation ont bien été respectées ;

Considérant que le dossier présenté dans le cadre de la concertation est prêt à être arrêté ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et :

- Constate que la concertation n'a pas eu pour effet de remettre en cause les objectifs poursuivis par la procédure de révision à modalités simplifiées n°1 du PLU de JOUGNE.

- Tire un bilan favorable de la concertation qui s'est déroulée conformément à la délibération prescriptive du 12 avril 2017.

- Approuve le bilan de cette concertation dans la mesure où il est fait état de ce que l'intégralité des modalités prévues dans la délibération de prescription a été effectivement exécutée.

- Décide de poursuivre la procédure en confiant au cabinet DORGAT la charge de relire le dossier de PLU avant présentation aux personnes publiques associées dans le cadre de l'organisation de l'examen conjoint.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à JOUGNE
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
025-212503199-20181116-2018-12-01-DE
Date de télétransmission : 16/11/2018
Date de réception préfecture : 16/11/2018

Révision à modalités allégées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

Bilan de la concertation du MAIRE

I - Ouverture de la concertation

Annexes :

1. **délibération de lancement**
2. **certificat affichage**
3. **extrait parution (journal : L'Est Républicain)**
4. **copie des notifications aux personnes publiques associées**

- a) La concertation a été ouverte par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2017 visée par la Sous-préfecture de Pontarlier le 18 avril 2017, qui en a précisé les modalités dans les termes suivants :

«le Conseil Municipal et décide :[...]

3- qu'en application des articles L103-2 à L103-4 du code de l'urbanisme, la concertation préalable à la révision du PLU sera réalisée suivant les modalités suivantes :

- *Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée*
- *tout au long de la procédure, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.*
- *Possibilité d'écrire au Maire*
- *Article spécial dans la presse locale*
- *Dossier disponible en Mairie*

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision du PLU. A l'issue de cette concertation, Mme/M. Le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU. »

- b) Cette délibération a fait l'objet des notifications prévues aux articles L.132-7 et 9 du Code de l'Urbanisme, le 14 novembre 2018, à :

- *Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.)*
- *Institut National de l'Origine et la Qualité (I.N.A.O.Q.)*
- *Chambre d'Agriculture du Doubs*
- *Communes des Longevilles Mont d'Or, Métabief, des Hôpitaux-Vieux, des Hôpitaux-Neufs.*
- *Chambre des Métiers du Doubs*
- *Chambre du Commerce et de l'Industrie (C.C.I.) du Doubs*
- *Parc National du Haut Jura*
- *Syndicat Mixte du Haut Doubs*
- *Office National des Forêts (O.N.F.)*
- *Etablissement Public Territorial du Bassin (E.P.T.B.) Saône-Doubs*
- *Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (C.C.L.M.H.D.)*
- *Conseil Départemental du Doubs*
- *Agence Foncière du Doubs*
- *Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté*
- *Préfecture du Doubs*

- c) Elle a de même été affichée en Mairie et sur les panneaux d'annonces légales de la Commune du 13 novembre 2017 au 14 décembre 2017 (1 mois).
- d) Une publicité informant de la prescription de cette procédure est parue dans le journal « L'Est Républicain » le 16 novembre 2017.

II Déroulement de la concertation

a) Registre de concertation :

Annexe :

5. Registre de concertation

Un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public a été ouvert à partir du 13 novembre 2017 par M. Denis POIX-DAUDE, Maire de la Commune de JOUGNE, et ce jusqu'au 26 octobre 2018 inclus par M. Denis POIX-DAUDE, Maire de la Commune de JOUGNE.

Il a été mis à la disposition du public durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la Mairie soit :

- Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi : de 8h30 à 12h00, et de 17h00 à 18h00
- Mercredi : de 17h00 à 18h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00

Le registre d'observations a enregistré 6 interventions de la population, dont 1 observation sous forme de lettre adressée à la Mairie par voie électronique.

b) Dossier de concertation :

Annexes :

6. **Bordereaux des pièces : dossier de concertation oct. 2018 et annexes**
7. **Avis de concertation paru dans la presse (journal : L'Est Républicain)**
8. **Certificat d'affichage et de publication de l'avis de concertation**
9. **Compte rendu de la réunion de concertation du comité carrière du 04/09/2018.**
10. **Visuels des sites internet de la Commune de JOUGNE et du cabinet DORGAT entre le 25/09/2018 et le 26/10/2018 inclus.**

Le dossier de concertation a été alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études, conformément aux bordereaux des pièces joints.

- ⇒ Affichage en Mairie et sur les panneaux d'annonces légales de la Commune et mise à disposition de la délibération de lancement du 12 avril 2017.
- ⇒ A partir du 25 septembre 2018 mise à disposition en Mairie d'un dossier de concertation complet et ce, jusqu'au 26 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Cette mise à disposition s'est effectuée également sur le site Internet de la Commune dès le 25 septembre 2018.

La population a été informée de cette mise à disposition du dossier et du registre par les moyens suivants :

- Parution dans le journal L'Est Républicain en date du 16 novembre 2017 d'un avis informant de la prescription de la révision à modalités allégées n°1 par délibération du 12 avril 2017 et mentionnant la mise à disposition du public d'un dossier de concertation alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études et d'un registre de concertation.
- Parution dans le journal L'Est Républicain en date du 12 septembre 2018, d'un avis informant des dates de la mise à disposition du dossier de concertation et du registre de concertation, précisant les lieux, dates et heures où ils étaient accessibles au public.
- Cet avis a également été affiché en Mairie et sur les panneaux d'affichage municipal de la Commune du 21 septembre 2018 au 26 octobre 2018, ainsi que sur les affiches complémentaires des hameaux.
- Mise à disposition du dossier sur le site internet de la Mairie du 25 septembre 2018 au 26 octobre 2018 ainsi que sur le site internet du cabinet DORGAT.

c) Associations des personnes publiques ou autres associations intéressées

- Les services de l'État et d'autres personnes publiques associées ont été rencontrés lors de la réunion de travail du 26 octobre 2017 (Présence de la DDT, la Chambre d'Agriculture, l'ONF, l'Agence Foncière (CD25) et la Société Faivre Rampant);
- Le Comité Consultatif Carrière a été réuni sur ce projet le 16 juin 2016 et le 16 septembre 2016, avant le lancement de la présente révision à modalités simplifiées et une troisième fois le 4 septembre 2018 pour une présentation du projet de dossier de concertation de révision, dont une base avait été soumise à analyse durant l'été 2018.

Une réunion avec la profession agricole à laquelle la Chambre d'Agriculture était conviée s'est tenue le 15/05/2018. Parallèlement la Commune a mené une réunion avec les exploitants agricoles, en marge du processus de révision du PLU, mais sur la le Plan de Gestion Intégré, lequel doit permettre la mise en œuvre effective des mesures de compensation agricole induites par le projet d'extension de la carrière.

De plus, le sujet de l'extension de la carrière de JOUGNE, objet unique de la révision générale n°1 du PLU a été porté à l'ordre du jour pour délibération ou discussion de plusieurs séances de Conseil Municipal ouvertes au public (et dont les comptes rendus sont accessibles à tous) en date du :

- 11/01/2017
- 12/04/2017
- 14/06/2017
- 13/06/2018
- 25/06/2018

III – ANALYSE DES OBSERVATIONS ET DEMANDES EMISES

Six observations du public ont été émises par sept personnes.

Ces six observations **sont défavorables** au projet de révision du PLU devant permettre l'extension de la carrière de JOUGNE. Les motifs de cette opposition sont :

Observations du public	Propositions de réponses du Maire
<p>1-L'atteinte à l'environnement et à la biodiversité, notamment au regard de la pression déjà exercée par l'agriculture intensive, l'industrie et le développement économique.</p>	<p>Le Conseil Municipal est tout à fait conscient de l'intérêt et de la nécessité de prendre en compte l'environnement de JOUGNE et c'est la raison pour laquelle elle propose un dossier où l'extension projetée n'est que de 4 hectares au lieu des 10 ha souhaités par l'exploitant.</p> <p>La Municipalité a aussi la responsabilité de s'assurer de faire vivre le tissu économique local.</p> <p>Des relevés de terrain ont été effectués pour identifier l'état initial de la nature aux abords rapprochés et élargis de la carrière actuelle et une démarche éviter / réduire / compenser a été suivie, permettant d'excentrer la zone d'extension en majorité sur des espaces présentant un moindre intérêt écologique.</p> <p>Une des remarques des habitants souligne la pression exercée par l'agriculture intensive sur l'environnement à JOUGNE et justement, l'une des mesures de compensation du projet est de recréer de la pâture extensive sous-bois, qui est plus propice à la biodiversité que les emprises (majoritaires) de prairies intensives affectées par l'extension de la carrière.</p> <p>La démarche d'évitement, réduction compensation a été amorcée au stade du PLU et la Commune a prévu également certaines obligations dans le cadre d'une convention avec le porteur de projet dite « contrat de forrage », mais il reste aussi le stade de la future « Étude d'impact » du projet qui sera l'étape majeure et principale de la prise en compte de l'environnement. L'étude d'impact du projet sera plus détaillée et c'est normal, que l'évaluation environnementale du PLU laquelle n'est qu'une démarche en amont d'urbanisme de planification. La Commune restera vigilante à tous ces sujets dans la phase opérationnelle de la demande d'autorisation d'exploiter qui suivra celle de l'évolution du PLU.</p>
<p>2-L'atteinte au paysage, notamment au regard du potentiel touristique de JOUGNE</p>	<p>L'atteinte au paysage existe mais elle est contenue.</p> <p>La carrière bénéficie d'un environnement qui la masque à la vue immédiate et depuis la majorité des zones urbanisées de JOUGNE. Il faut monter sur les hauteurs pour la voir (hauteurs depuis lesquelles toutes les activités humaines sont visibles).</p> <p>Avec le temps et les mesures de comblement et de réhabilitation, la trace de l'exploitation s'amointrira par un grisement de la roche, faisant apparaître un front rocheux qui évoluera de la même manière qu'évoluent les fronts rocheux naturels, en se végétalisant en partie.</p> <p>En période d'exploitation, il est possible de limiter cet impact par un strict respect du périmètre d'exploitation et en fin d'exploitation par une végétalisation des abords de front de taille. La municipalité</p>

	<p>veillera à ce que cette question du traitement des abords de front de taille par des plantations soit bien étudiée dans l'étude d'impact à venir mais il est d'ores et déjà prévu dans le contrat de fortage le maintien d'une bande de 10 mètres boisée, non exploitée, sur le périmètre sud-est de la carrière.</p> <p>Il est également prévu de par la réglementation et de par le contrat de fortage qu'après exploitation, une remise en état soit effectuée. Elle fera l'objet d'un accord entre la Commune et l'exploitant. Elle prendra impérativement en compte la très forte sensibilité paysagère des lieux qui est une source de grandes préoccupations du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, des élus locaux et du Comité consultatif carrière.</p>
<p>3-La réduction des zones de pâture, aux compensations « hypothétiques »</p>	<p>Les compensations agricoles évoquées dans le dossier de PLU ne sont pas hypothétiques car la Commune de JOUGNE a établi un Plan de Gestion Intégré ces dernières années dans la perspective de concilier le développement de JOUGNE et le maintien de l'activité agricole. La Commune est en capacité de mettre en œuvre les compensations agricoles évoquées. Elle poursuit actuellement ses actions et rencontres avec les exploitants agricoles dont la dernière date du 3 novembre 2018. Plusieurs aménagements au bénéfice de l'agriculture et de l'aménagement forestier ont été réalisés ces derniers mois tels que l'ouverture de corridors, la réalisation de broyages, la rénovation de citernes, la pose de clôtures, etc.</p>
<p>4-La proximité des habitations au sens du risque de fissuration des murs du fait des tirs d'explosifs</p>	<p>Le plan de tir de mine sera élaboré en prenant en compte la distance et le type de sol qui sépare la carrière et les habitations, selon des méthodes de calcul éprouvées et qui seront explicitées dans le dossier d'étude d'impact.</p> <p>La population est désormais informée préalablement aux tirs de mine. – La municipalité ayant demandé aux carriers d'abaisser les puissances ou capacités de tirs.</p> <p>Depuis 2015, il ne semble pas que la commune ait reçu de doléances relatives à des dégâts sur habitations, causés par les tirs de mines. D'après l'analyse des sismographes installés ces dernières années, les normes sont respectées.</p>
<p>5-Les nuisances (poussières, mines) avec surtout le trafic intense des camions</p>	<p>Il n'existe certes pas d'alternative au transport routier pour le transport de matériaux sur le secteur de JOUGNE mais la RN57 est un axe majeur calibrée pour accueillir le trafic induit.</p> <p>La Commune se préoccupe de cette question de la circulation puisqu'elle a imposé au carrier l'utilisation d'une voie communale qui évite la traversée de la partie agglomérée et des lotissements résidentiels pour rejoindre la RN57, dont l'entretien est assumé par le carrier et non par la Commune.</p> <p>La commune travaille sur la circulation du centre bourg par un aménagement des trottoirs, dont la partie en agglomérée. Des démarches sont régulièrement menées auprès de l'État, gestionnaire de la RN57, pour obtenir des interventions de</p>

	<p>sécurisation de cette dernière, avec notamment une demande au titre de la Dotation d'Équipement Territoire Ruraux.</p> <p>De plus, en marge du projet d'extension de carrière, la Commune a mis en œuvre la création d'un cheminement forestier au sud de celle-ci, dans un souci de cohérence d'ensemble et d'articulation des projets. Ce dernier permettra aux véhicules forestiers et aux engins agricoles d'éviter sur certains trajets la partie agglomérée de JOUGNE et d'alléger les nuisances afférentes dans les rues du bourg centre.</p> <p>Concernant les trafics induits par le renouvellement de la carrière, il convient de rappeler qu'il existe une forte demande émanant de Suisse, et que l'une des orientations du Schéma de Cohérence Territorial du Haut Doubs est de pérenniser cette filière, et que si l'extraction n'est pas effectuée à Jougne, elle le sera sur d'autres sites mais les matériaux transiteront tout de même par Jougne.</p> <p>Il est rappelé enfin que la présente consultation est celle du PLU et que le document d'urbanisme n'a pas vocation à régler les volumes d'extraction de matériaux. Ce volume autorisé sera apprécié par les différentes instances parties prenantes de l'instruction de l'autorisation d'exploiter en fonction du trafic et du gabarit actuel de la RN57.</p>
<p>6-L'impact futur sur le sous-sol non calculable en amont</p>	<p>L'impact sur les sous-sols en termes de risque de pollution a été abordé lors des réunions sur la révision du PLU. Les enjeux et risques liés à la pollution du sous-sol sont modérés et feront l'objet de mesures dans la phase d'exploitation de la carrière, mesures qui seront prévues dans l'étude d'impact avec une portée juridique prescriptive.</p>
<p>7-Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU de 2011 présente des données ou orientations qui ne sont pas mises à jour. Les conclusions quant à l'adéquation avec la révision du PLU devraient en tenir compte</p>	<p>Le dossier effectue un exercice imposé par la loi, qui est d'analyser la compatibilité de la présente révision avec les orientations fondamentales du PADD de 2011. Et en effet, il s'agit de comparer deux documents qui présentent 7 ans d'écart. La présente procédure de révision allégée n'a pas pour objet ni pour compétence de mettre à jour le PADD du PLU de 2011. Il découle de cette analyse que la révision ne remet pas en cause le PADD de 2011, lequel était porteur d'une volonté politique de tirer bénéfice de la situation d'interface avec la Suisse, ce qui passe par des volontés d'aménagement et de développement.</p>
<p>8-Des travaux à la charge de la Commune seront mis en œuvre. Refus que des demandes d'entreprises privées conduisent à</p>	<p>Le dossier n'évoque pas de travaux à la charge de la Commune qui sortiraient de l'exercice normal de la compétence urbanisme ou des prérogatives d'une Commune. D'une manière générale, l'activité d'extraction de matériaux apporte des ressources financières à la collectivité et non l'inverse.</p>

des coûts pour la Commune.	
9-Demande d'une plus forte concertation en particulier pour les habitants de la rue de la Fougère et des Ravières	<p>La Municipalité compte continuer d'associer le comité consultatif carrière et ne manquera pas d'évoquer le sujet en séances de Conseil Municipal, lesquelles sont ouvertes au public et dont les comptes rendus sont diffusés.</p> <p>Il y aura également une enquête publique sur la révision du PLU en 2019.</p> <p>Le Comité consultatif carrière qui réunit des élus et des habitants de Jougne (17 personnes) pourra être réuni régulièrement pour se tenir informé, rendre compte aux riverains et faire remonter les demandes de ces derniers.</p>

~ ~ ~ ~ ~

IV - RÉSULTAT DE LA CONCERTATION- BILAN DU MAIRE

Six observations **défavorables** au projet de révision du PLU devant permettre l'extension de la carrière de JOUGNE ont été versées au registre. Les motifs de cette opposition sont liés à l'atteinte à l'environnement, aux paysages, aux espaces agricoles, aux nuisances subies par les riverains et à la hausse de trafic sur la RN57.

Ces 6 observations ont été émises par sept personnes sur une population totale de 1827 habitants (INSEE 01.01.15).

Le registre, mais aussi l'ensemble des réunions et autres modalités de la concertation n'ont donc pas fait apparaître d'opposition généralisée au projet.

Les sujets d'opposition et d'inquiétudes exprimés par la population apparaissent légitimes mais :

- d'une part tous ces sujets ont bien été évalués et pris en compte dans les précédentes démarches entreprises par la Commune et continueront de l'être puisqu'acter un secteur carriérable au PLU ne vaut pas autorisation d'exploiter (restera la plus importante demande : celle d'autorisation d'exploiter dont l'étude d'impact).

- D'autre part, cela ne doit pas conduire à mettre le territoire de JOUGNE « sous cloche » en attendant que les activités disparaissent et notamment renoncer à une activité économique existante, contribuant à la satisfaction de besoins réels en matériaux, au tissu économique, et dont les enjeux ne concernent pas que les seuls habitants de JOUGNE, mais s'inscrivent aussi dans une politique de production de granulats nationale, et dans une orientation de pérennité de la filière matériaux portée par le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Haut Doubs.

Le Conseil Municipal délibérera sur ce bilan, qui lui sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil.

Fait le 08/11/2018
 JOUGNE M. Le Maire – Denis POIX-DAUDE



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL 2017-04-26

①

Séance du 12/04/2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à vingt heure et trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

Etaient présents :

Mme ANDREZ Isabelle, Mme BIESSE Danièle, M. CORDIER Jérôme, M. GRAF Daniel, M. LABRIET Thierry, Mme POIX Marie-Christine, M. POIX-DAUDE Denis, Mme ROUDEAU Marie-Pierre, Mme SAUVAGE Anne-Elizabeth, Mme TAMBURINI Josette, M. VEILLET Jean-François, M. VEROT Luc

Procuration(s) :

M. MOREL Michel donne pouvoir à Mme POIX Marie-Christine, Mlle THIERRY Maude donne pouvoir à Mme ANDREZ Isabelle

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. DECHASSE Pascal, M. MOREL Michel, Mlle THIERRY Maude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ANDREZ Isabelle

Date de convocation
06/04/2017

Date d'affichage
18/04/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

18/04/2017

et publication du :

./././....

Révision à modalité allégée du PLU

VU l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 151-1 et suivants, L 152-1 et suivants, L 153-1 et suivant et R 153-1 et suivants ;

VU les articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation ;

Monsieur Jérôme CORDIER, Adjoint, rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) communal a été approuvé par délibération du 25 février 2011 modifié par délibération du 14 septembre 2016 et du 3 décembre 2013.

Monsieur l'Adjoint précise l'obligation résultant des articles L 103-2 à L 103-4 du code de l'urbanisme de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de la révision du PLU, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Il expose que la révision du PLU est rendue nécessaire en raison de l'extension projetée de la carrière de Jougne tenue par les carriers Fivree Rampant. Effectivement cette extension d'une surface de 4 ha nécessite d'être intégrée dans le PLU actuel et de prendre notamment compte des contraintes environnementales caractéristiques du lieu. Cette mise en conformité du PLU est nécessaire en vue de la délivrance future de l'autorisation d'extension.

Commune de Jougne

Accusé de réception en préfecture
025-212503189-20170412-

DCM_2017_04_26-DE

Date de télétransmission : 18/04/2017

Date de réception préfecture : 18/04/2017

①

Dans la mesure où cette révision ne porte pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables (PADD), le projet de révision arrêté fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de la commune, et des Personnes Publiques Associées (PPA) mentionnées aux articles L 132.7 et L132.9 du code de l'urbanisme, avant sa mise à l'enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - de prescrire la révision du PLU, conformément aux dispositions de l'article L153.32 du Code de l'Urbanisme ;

2 - d'approuver les objectifs ci-dessus exposés ;

3 - qu'en application des articles L 103-2 à L 103-4 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable à la révision du PLU sera réalisée suivant les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
- possibilité d'écrire au maire
- article spécial dans la presse locale
- dossier disponible en mairie

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de la révision du PLU. À l'issue de cette concertation, Mme/M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

4 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU ;

5 - de solliciter de l'État, pour les dépenses liées à la révision du PLU une dotation, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme ;

6- les dépenses exposées par la commune seront inscrites en section d'investissement du budget considéré conformément à l'article L132-16 du Code de l'Urbanisme ;

La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme en application de l'article L 153-11 du même code.

Conformément aux articles R.153-20 et 21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à JOUGNE

Le Maire,

Denis POIX-DAUD

Commune de Jougne





Mairie de Jougne



COPIE ②

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Nous, Denis POIX-DAUDE, Maire de Jougne certifions que la délibération n°2017-04-26 prescrivant la révision à modalité allégées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Jougne, en date du 12 avril 2017, est affichée depuis le 13 novembre 2017, et ce, pour une période d'un mois.

Pour faire valoir ce que de droit.

Jougne, le 13 novembre 2017
Le Maire,

L'Adjoint (e) délégué (e)

Danièle BIESSE

Denis POIX-DAUDE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16



ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 22 décembre 2016 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.81€ HT pour l'année 2017.

Avis de marché

Mairie Les Fourgs - 40, Grande Rue - 25300 Les Fourgs

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Mode de passation du marché : procédure adaptée en application de l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Lieu d'exécution : service multi-accueil, 44, Grande Rue, 25300 Les Fourgs.

Objet du marché : gestion du service multi-accueil.

Modalités de candidature et critères d'attribution du marché sont précisés dans le règlement de la consultation figurant au dossier.

Les critères d'attribution sont : le prix (60 %) et la valeur technique des offres (40 %).

Modalité d'obtention du dossier : téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation TIREP à l'adresse Internet suivante : tiredoubletrade.net ou s'adressant à la mairie de Les Fourgs, mairie.lesfourgs@wanadoo.fr, tél. 03.81.69.42.26, secrétariat ouvert tous les matins du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h.

Date limite de remise des offres : lundi 11 décembre 2017 à 12 h.

Le dossier peut être remis sous forme dématérialisée via la plate-forme TIREP, par courrier adressé à la mairie ou directement au secrétariat de la mairie de Les Fourgs.

852679100

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : commune d'Amathay-Vésignieux, 25, Grande Rue, Amathay-Vésignieux.

2. Représentant du pouvoir adjudicateur : M^{me} le Maire ou son représentant.

3. Procédure de passation : procédure adaptée suivant article 28 du CMP.

4. Objet du marché - Caractéristiques principales : transformation de l'ancienne fromagerie en mairie. Marché à prix global et forfaitaire. Prix fermes et actualisables.

Délai global d'exécution de 8 mois (dont une période de préparation de 15 jours).

Date prévisionnelle de commencement des travaux : janvier 2018.

5. Décomposition en lots : opération de travaux divisée en 8 lots et ne comporte pas de tranches :

- lot n° 0 : clauses communes ;
- lot n° 1 : terrassement, VRD ;
- lot n° 2 : déconstruction, maçonnerie ;
- lot n° 3 : éanchité ;
- lot n° 4 : menuiseries extérieures bois, alu ;
- lot n° 5 : serrurerie ;
- lot n° 6 : menuiseries intérieures ;
- lot n° 7 : doublage, cloison, peinture ;
- lot n° 8 : chappe, carrelage ;
- lot n° 9 : électricité, chauffage, ventilation ;
- lot n° 10 : plomberie, sanitaires.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

6. Modalités d'attribution : chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Attribution à une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises solidaires.

7. Modalités de paiement et de financement : financement par le budget propre de la commune.

Versement d'acomptes mensuels.

Possibilité de versement d'avance si conditions remplies.

Possibilité de cession lot de finissement de créance.

Paiement dans un délai global de 30 jours selon règles de la comptabilité publique en vigueur.

8. Cautionnement et garanties exigés : retenue de garantie de 5 % pouvant toutefois être remplacée par une garantie à première demande.

Garantie à première demande exigée pour le versement de l'avance.

9. Critères d'attribution du marché : offre économiquement la plus avantageuse choisie en fonction des critères pondérés suivants :

- prix des prestations : 50 % ;
- valeur technique : 40 % ;
- délai d'exécution : 10 %.

10. Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises : le dossier de consultation des entreprises peut être retiné électroniquement sur la plate-forme de dématérialisation de tirep, à l'adresse suivante : <https://tiredoubletrade.net>

Le dossier de consultation des entreprises papier peut être demandé ou retiré directement à TIREP : 8, rue Jacquard, 25043 Besançon cedex, tél. 03.81.47.64.54, fax : 03.81.47.64.51.

11. Date et heure limitées de remise des offres : le 8 décembre 2017 avant 12 h en mairie d'Amathay-Vésignieux.

12. Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

13. Date d'envoi à la publication : le 13 novembre 2017.

852900200

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Maire d'ouvrage : Région Bourgogne - Franche-Comté
Mandataire du maître d'ouvrage : la Soderec, agence de Montbéliard.

Opération : restructuration du site du haut du Lycée Edgar-Faure à Morneau (25500).

Procédure : appel d'offres ouvert.

Description succincte : le programme de l'opération représentant au total environ 15.000 mètres carrés utiles prévoit notamment la restructuration d'environ 7.000 mètres carrés de locaux, la rénovation d'environ 4.500 mètres carrés de locaux et une extension d'environ 3.500 mètres carrés de locaux.

Le marché de travaux est divisé en 19 lots :

- lot 2 : désamiantage ;
- lot 3 : fondations profondes, déconstruction, gros œuvre, aménagements provisoires, locaux provisoires ;
- lot 4 : terrassements, VRD, aménagements extérieurs, espaces verts ;
- lot 5 : charpente bois, murs à ossature bois ;
- lot 6 : reprise de charpente bois, couverture tuiles ;
- lot 7 : couverture métallique ;
- lot 8 : éanchité ;
- lot 9 : couverture zinc, bardage zinc, bardage ;
- lot 10 : menuiseries extérieures bois-aluminium, aluminium ;
- lot 11 : charpente métallique, serrurerie ;
- lot 12 : cloisons, doublages, enduit mince sur isolant, peinture, revêtements muraux ;
- lot 13 : menuiserie bois, mobilier ;
- lot 14 : plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, fluides process, équipements salles de science ;
- lot 15 : électricité courants forts, courants faibles ;
- lot 16 : revêtements durs ;
- lot 17 : revêtements souples ;
- lot 18 : platonis suspendus ;
- lot 19 : appareil élévateur.

Le marché de travaux du lot 1 : travaux préparatoires, a déjà été attribué.

Date limite de remise des offres : mardi 19 décembre 2017 à 14 h.

Renseignements concernant cette consultation sur Territoire Numérique Bourgogne - Franche-Comté : <https://marches.e-bourgogne.fr> (référence : 00225860219), ou par courrier à montbeliard@lasoderec.com

Référence de l'annonce complète publiée au BOAMP : 17-159481.

Même publication parue au JOUE.

852700400

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Prével Haut-Doubs
Correspondant : M. Jean-Yves MEUTERLOS, Les Petits Planchants BP 235 - 25303 Pontarlier cedex 3, tél. 03.81.46.49.66, courriel : direction@prevael.fr

Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce n° 11-1111.

Objet du marché : marché de travaux relatif à des modifications hydrauliques de l'UVU.

Type de marché de travaux : exécution.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Attribution du marché ou du lot : nom du titulaire / organisme : ENGIE ENERGIE SERVICE - ENGIE COFELY, 1, place des Degrés, 92800 Puteaux, France.

Montant final du marché ou du lot attribué (HT) : 205.320,26 euros.

Date d'attribution du marché : 20 octobre 2017.

Nombre total d'offres reçues : 1.

Valeur totale finale (HT) : 205.320,26 euros.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 novembre 2017.

853007500

Avis publics

AVIS DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE RÉVISION À MODALITÉS ALLÉGÉES du plan local d'urbanisme de Jougue (25)

La municipalité informe les habitants que, par délibération du 12 avril 2017, le conseil municipal de Jougue a validé le principe du lancement d'une procédure de révision à modalités allégées n° 1 de son plan local d'urbanisme et défini les modalités de concertation avec la population.

L'objectif de la commune assigné à cette révision du PLU est de permettre l'extension de ce plan local d'urbanisme en ce qui concerne des roches calcaires, situées à Jougue, au lieu dit « LES PERRIÈRES » et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

La délibération est d'ores et déjà disponible en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation relatif à cette révision allégée n° 1 est alimenté au fur et à mesure de l'avancée des études et consultable en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un registre est également disponible en mairie, aux mêmes jours et heures, dans lequel peuvent être consignés les observations du public.

A l'issue de la concertation, le maire en dressera un bilan qu'il soumettra au conseil municipal.

852759800



Publicités juridiques

Tribunal de grande instance de Montbéliard

EXTRAIT DE JUGEMENT D'OUVERTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Par jugement en date du 7 novembre 2017, le tribunal de grande instance de Montbéliard a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Bruno, Christian BARTHELEMY, exerçant sous l'enseigne RUDJARDIN (dont le siège social est sis 19, rue du Port à 25150 Bourguignon).

Date de cessation des paiements : 18 septembre 2017.

Mandataire judiciaire : M^r Marie-Claude GUYON, représentant des créanciers.

Juge-commissaire : Christophe LAËTHIER.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SCP GUYON-DAVAL (15, rue Louis-Loucheur, BP 266, 25205 Montbéliard cedex) au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

Le greffier
852968700

Tribunal de grande instance de Montbéliard

EXTRAIT DE JUGEMENT D'OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 7 novembre 2017, le tribunal de grande instance de Montbéliard a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de S.C.I. AIDA, ayant siège social au 2, rue Vilfedieu, 25700 Valentigney, n° RCS Belfort : 493 659 221.

Date de cessation des paiements au 5 juillet 2017.

Liquidateur : SCP GUYON-DAVAL, en la personne de M^r Marie-Claude GUYON, 15, rue Louis-Loucheur, BP266, 25205 Montbéliard cedex.

Juge-commissaire : M. LAËTHIER.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SCP GUYON-DAVAL au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC.

Le greffier
852968900

Announces légales

TRANSMETTES VOS FICHIERS

AU FORMAT WORD

lerlegales@estrepublicain.fr

COPIE

3



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Mairie de Jougne

COPIE

④



CRPF

Monsieur le Président
20, Rue François VILLON
25000 BESANCON

N/Réf. 17.295/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Jougne, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association prévue à l'article R153-6 du code de l'urbanisme, nous vous transmettons ci-joint la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE



Danièle BIESSE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16





DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Mairie de Jougne



Petite Cité
Comtoise
de Caractère

INAO

Monsieur le Président
6, Rue du Champ de Foire
39800 POLIGNY

N/Réf. 17.294/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Jougne, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association prévue à l'article R153-6 du code de l'urbanisme, nous vous transmettons ci-joint la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

L'Adjoint(e) délégué(e)

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE



Danièle BIESSE



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16



Communauté
de Communes
du Mont d'Or
et des deux Lacs
www.hautecomte.com



Mairie de Jougne



Petite Cité
Comtoise
de Caractère

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Chambre d'Agriculture du Doubs
Monsieur le Président
130 Bis, Rue de Belfort
25000 BESANCON

N/Réf. 17.293/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Jougne, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, nous vous transmettons ci-joint, conformément aux articles L153-11 et R.153-6 du code de l'urbanisme, la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,

(é) Délégué (e)

Denis POIX-DAUDE

Danièle BIESSE



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16

Communauté
de Communes
du Mont d'Or
& des deux Lacs
www.hautecomte.com



Jougne

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Mairie de Jougue



- Longevilles M^e d'Or
- Métabief
- Hôpital-Vieud
- Hôpital - Neuf

- Chambre des métiers
- CCI du Doubs
- PNR du Haut-Jura
- Syndicat mixte du Haut-Doubs
- ONF
- EPTB

N/Réf. 17.292/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Jougne, le 14 novembre 2017

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieu-dit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association à cette élaboration, nous vous transmettons ci-joint, conformément aux articles L153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,

Le Maire, ^{Le Maire (e) délégué (e)}



Denis POIX-DAUDE



Danièle BIESSE



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16



Communauté
de Communes
du Mont d'Or
& des deux Lacs
www.hautecomte.com



Mairie de Jougne



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Communauté de Communes des Lacs et
Montagnes du Haut-Doubs
Monsieur le Président
5, Rue de la Caserne
25370 Les Hôpitaux-Vieux
25031 BESANCON CEDEX

N/Réf. 17.291/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Jougne, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association à cette élaboration, nous vous transmettons ci-joint, conformément aux articles L153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

L'Adjoint(e) délégué(e)
Le Maire,
Denis POIX-DAUDE



Danièle BIESSE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16





Mairie de Jougne



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Département du Doubs
Madame la Présidente
23, Rue Charles NODIER

25031 BESANCON CEDEX

N/Réf. 17.290/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Copie : Agence Foncière du Doubs

Jougne, le 14 novembre 2017

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association à cette élaboration, nous vous transmettons ci-joint, conformément aux articles L153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments distingués.

L'Adjoint (e) délégué (e)
Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

Danièle BIESSE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16





Mairie de Jougne



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Département du Doubs
Madame la Présidente
23, Rue Charles NODIER

25031 BESANCON CEDEX

N/Réf. 17.290/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Copie : Agence Foncière du Doubs

Jougne, le 14 novembre 2017

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association à cette élaboration, nous vous transmettons ci-joint, conformément aux articles L153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,

L'Adjoint (e) délégué (e),

Denis POIX-DAUDE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16





Jougne

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Mairie de Jougne



Petite Cité
Comtoise
de Caractère

Région de Bourgogne Franche-Comté
Madame la Présidente
4, Square Castan
CS 51857
25031 BESANCON CEDEX

N/Réf. 17.289/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Jougne, le 14 novembre 2017

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date du 12 avril 2017 le conseil municipal de JOUGNE a prescrit le lancement d'une procédure de révision à modalités allégées de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association à cette élaboration, nous vous transmettons ci-joint, conformément aux articles L153-11, L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme, la délibération de lancement de cette révision.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,

l'Adjoint (e) délégué (e)



Denis POIX-DAVOE

Danièle BIESSE



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16



Communauté
de Communes
du Mont d'Or
& des deux Lacs
www.hautecomte.com



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

Mairie de Jougne



Préfecture du Doubs
Monsieur le Préfet
3, Avenue de la Gare d'eau
25000 BESANCON

N/Réf. 17.288/DPD/XB

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE

P.J. : 1 Délibération

L.R.A.R.

Jougne, le 14 novembre 2017

Monsieur Le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous informer que par délibération en date 12 avril 2017, le conseil municipal de JOUGNE a prescrit la révision à modalités allégées n°1 de son P.L.U. en vue de permettre l'extension de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située à JOUGNE, au lieudit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

Dans le cadre de votre association à cette procédure, nous vous transmettons ci-joint, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la délibération de lancement.

Nous nous mettons en attente de la transmission d'un éventuel « porter à la connaissance », si vous jugez nécessaire d'en établir un pour cette procédure.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos sentiments distingués.

L'Adjoint (e) délégué (e)
Le Maire,



Denis POIX-DAUDE

Danièle BIESSE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16





DÉPARTEMENT DU Doubs

COMMUNE JOUGNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

relatif à : *la révision à modalités allégées du PLU
en vue de l'extension d'une commune.*

lieu de la concertation : *Mairie de Jougue*

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : *la modification par révision à modalité allégée du
PLU de la commune de Jougue en vue de l'extension d'une
carrère. - Article L 103-2 du Code de l'Urbanisme -*

En exécution de la délibération du ⁽¹⁾ *Conseil Municipal*

en date du *12 avril 2017*

je soussigné(e) ⁽²⁾ *Denis POIX-DAUDE, Maire de Jougue*

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À *Jougue*, le *13/11/2017*

signature

LE MAIRE

Denis POIX-DAUDE



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de ..., Président du...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

1) Mise à disposition à partir de ce jour le 14 novembre 2017.
Insertion ce jour de la dilérioration de lancement (PS 1)

Jougne, le 14/11/2017. LE MAIRE

Le Secrétaire



2) Insertion ce jour d'un plan de l'empire projetée de la carrière
étendue (PS 2)

Jougne, le 20/11/2017.

le secrétaire.

3) Insertion ce jour le 19 juillet 2018 d'un courrier diffusé
par mail au Conseil Municipal en vue de faire un état
sur l'avancement de la procédure. Ce document est
la PS 3.

Jougne, le 19/07/2018

le secrétaire

4) En qualité d'habitant de Jougne je fais part de mon
opposition quant au projet d'extension de la carrière
de la dite commune, laquelle est déjà fortement impactée
par le passage de la RN 57 et la volonté grandissante de
développement de l'urbanisation et de l'implantation de
commerces. La carrière de Jougne est implantée sur un
site jouxtant des pelouses sèches calcaires, d'intérêt commu-
nautaire. L'agrandissement est envisagé sur des pâturages
comportant des affleurements rocheux, riches en matière
paysagère et écologiques. A l'heure où la biodiversité

s'effondre, il serait grand temps de préserver le feu de zones naturelles qui il nous reste de la Commune de Jougue. L'agriculture s'est intensifiée ces dernières années avec deux installations, les commerces ont fleuri, tout comme les constructions. Ne sacrifions pas ces richesses aux fins d'intérêts exclusivement économiques mais pensons aux paysages et à la nature que l'on souhaite laisser à nos enfants !!!

Jougue, le 28/09/18

Sébastien Coust

5) Ce projet pose problème à trois titres principaux :

- son extrême proximité avec une partie des habitations du village (à la différence, par exemple, d'autres carrières de la région (p.ex. les Hôpitaux Vieux, Censeau, abords de Poligny)
- un risque de réduction des zones de pâture d'exploitants voisins, aux compensations assez hypothétiques
- un enlaidissement inévitable et brutal du paysage (cf. photographie p.13 de la notice de présentation)

Jougue, le 29/09/18

↳ Mme G. ANDRÉ
habitante de JOUGUE

N. Diricq

6) Je vous signale mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes :

- la proximité des habitations et les fissures dans les murs provenant des très explosifs de la carrière actuelle.

- Le déni total de la protection de la nature de notre village et région (tout va être dans le milieu touristique) Soyons cohérents!
- la protection de la faune et de la flore que l'on relègue trop facilement aux oubliettes
- l'impact, incalculable en amont, de l'impact futur sur nos sous-sol.

Cette concertation devrait légitimement mériter une information tout ménage sur l'importance et les conséquences esthétiques, biologiques et polluantes de notre belle région.

J. Kovaljov 8.10.2018

7) Arrêtons le massacre! que va-t-on faire d'une tranchée de 11 km abrupte - Impossible à combler qui défigurera à jamais notre beau paysage sans parler des nuisances poussières, mines, trafic intense de camions...

Avec tous les problèmes qui se présentent devant nous avec le réchauffement climatique ne pouvons nous pas essayer de respecter et de préserver notre environnement. Notre nature n'est pas inépuisable et demande attention. Nous nous opposons à l'agrandissement de la carrière.

Mme BARRAUX

10/10/2018

 Nadine BARRAUX

8) Pour que les décideurs d'aujourd'hui ne transforment pas en un trou cette si belle commune de Jougue. Pensons à ce que nous laisserons à nos enfants

René HENRY

9) Réception et insertion d'un mail de M Nicolas NIEDERLANDER,
numéroté P54.

10) Clôture ce jour du registre de concertation par
nous, Denis POIF-DAUDE, Maire de Jougue.

le 26 octobre 2018.

à 12 heures D. Poifaud



Jougne,

le 25/10/2018

A l'attention de: Mairie de Jougne – Commune de Jougne
1 place de la mairie
25370 Jougne

Expéditeurs: Mr Nicolas Niederländer
2 rue de la Cachemaille
25370 Jougne

Objet: Révision du PLU

Madame, Monsieur,

Dans un premier temps je souhaite indiquer que l'annonce qui a été faite sur le site internet de la commune ne mentionne pas explicitement l'extension de la carrière de Jougne dans la révision du PLU, qui reste pourtant le point principal de cette révision.

Un audit relatif à l'impact économique et environnemental après les premières années d'exploitation de la carrière aurait du être mis en place.

La surface dont on parle ici correspond à une augmentation de +67% de surface. Quelle surface aura la prochaine demande d'extension ? On se dirige vers une fuite en avant concernant ces extensions.

La perspective du Mont d'Or sera largement impactée (elle l'est déjà avec la carrière sous sa forme actuelle), même si le texte essaie de minimiser cet impact

Le PADD du PLU de 2011 présente des données ou orientations n'étant pas mises à jour. Les conclusions quant à l'adéquation avec la révision du PLU devraient en tenir compte.

Concernant les aspects routiers liés à la RN7, il faut bien mettre en perspective que l'activité d'extraction s'accompagne de nuisances liées à la cadence des camions qui sorte de la carrière. Les routes sont également mises à rude épreuves par ces camions et les conducteurs roulent souvent de manière dangereuse. Comme il est rappelé, l'essentiel de l'activité s'effectue vers la Suisse, les camions traversent donc Jougne du Nord au Sud.

La situation de la carrière et sa surface annoncée, à l'écart - tout relatif - du bourg (comme voudrait le laisser entendre le texte), pourrait être justement un frein à l'installation et au développement économique de certains autres secteurs d'activité sur Jougne. Notamment, les riverains de la rue de la Fougère et des Ravières devraient être d'avantage concertés.

Concernant le site du Mont D'Or, la photo du belvédère parle d'elle-même. La carrière actuelle représente une « tache » dans le panorama et l'extension de cette dernière ne pourrait qu'accentuer la perte d'harmonie paysagère.

Enfin, il apparait que des travaux à la charge de la commune seront mis en œuvre. Il n'est pas envisageable que des demandes d'entreprises privées amènent à des travaux et couts supplémentaires pour la commune (et donc ses habitants).

Pour les raisons citées ci-dessus, je ne suis pas d'accord avec la modification du PLU de la commune de Jougne.

Sincères salutations,

N. Niederländer

PLAN LOCAL D'URBANISME DE JOUGNE
REVISION A MODALITES SIMPLIFIEES
BORDEREAU DES PIECES
DOCUMENT DE CONCERTATION PUBLIQUE

1. DELIBERATION

Délibération de lancement du 12 avril 2017

2. NOTICE DE PRESENTATION

3. REGLEMENT

4. DOCUMENTS GRAPHIQUES

4.a Extrait du document graphique de zonage avant révision (échelle 1/3000)

4.b Extrait du document graphique de zonage après révision (échelle 1/3000)

5. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

N° DES PIÈCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS
PJ 1	Délibération du 12 avril 2017	
PJ 2	Plan d'emprise de la carrière	
PJ 3	Courrier d'information diffusé au Conseil Municipal	

EN BREF

DOUBS

Prendre soin de soi
En partenariat avec la commune de Doubs et l'Équipe Mobile de Gérontologie de l'Hôpital Intercommunal Haute-Comté, le Pôle prévention d'Éliad organise un atelier « Je prends soin de ma santé ». Cet atelier se déroulera par le biais de 6 séances à Doubs à la salle de l'Amicale 6 Grande-rue, les 13, 20, 27 septembre, 4, 11 et 18 octobre prochains. Selon les horaires suivants : de 9 h 30 à 11 h 30. Ces ateliers sont gratuits sur inscription (jusqu'au 11 septembre au 03 81 41 67 31). Cet atelier s'adresse aux personnes à partir de 60 ans et propose de valoriser des comportements favorables à la santé à travers une information sur différents thèmes. Plusieurs intervenants spécialisés animeront des séances autour du sommeil et de ses troubles, de la nutrition, de l'activité physique adaptée ou encore de la relaxation. Comme le souligne Marie-Pierre Julien-Clairet, responsable du Pôle prévention d'Éliad : « Nous essayons de proposer aux personnes des thématiques qui les concernent. Le but est de les amener à agir pour elles-mêmes, à devenir actrices de leur santé ». Cet atelier est réalisé avec le soutien de la CNSA et de la Conférence des financeurs du Doubs.
➤ Pour en savoir plus : www.eliad-fc.fr

JOUGNE

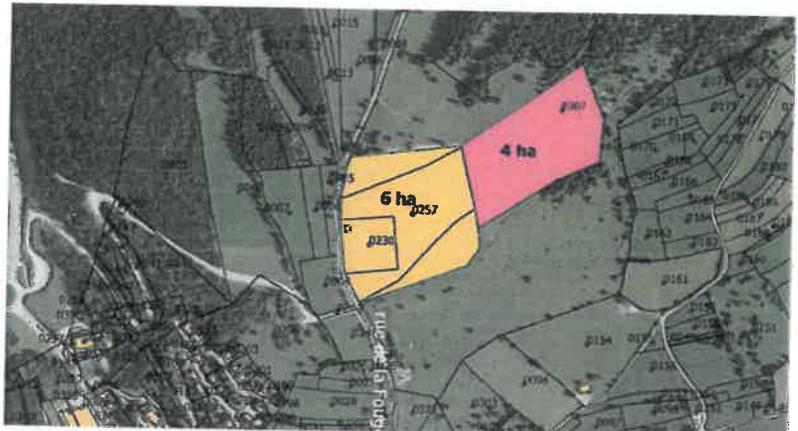
« Associer les habitants au projet »

Face à l'agrandissement envisagé de la carrière des Perrières, la mairie va lancer une concertation auprès de la population.

L'autorisation d'exploitation de la carrière de roches calcaires, située au lieu-dit Les Perrières, prendra fin en 2021. L'exploitant, la société Faivre Rampant, a sollicité la commune pour un renouvellement d'une période de 18 ans, ainsi qu'une extension de 18 hectares. Un tel projet nécessite une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), procédure qui a été engagée en conseil municipal en avril 2017.

« Cette révision ne constitue pas une autorisation d'exploiter la carrière, c'est un préalable nécessaire à l'instruction du dossier, dont l'autorisation est délivrée par le préfet, notamment après avis de la commission départementale de la nature des sites et des paysages », indique Xavier Barrat à la mairie. Avant tout cela, l'idée est d'informer la population sur le déroulement de la procédure : « On souhaite une approche la plus démocratique possible, pour associer les habitants au projet ».

Le « comité consultatif carrière » mis en place, et mêlant élus et habi-



En jaune, la partie exploitée depuis 2002 au lieu-dit « Les Perrières ». En violet, le projet d'extension. Photo D.R.

tants, a pu étudier le dossier et l'évaluation environnementale qu'elle contient.

Un registre de concertation ouvert en mairie

« La remise en état d'une partie front de taille est l'une des conditions de la demande d'expansion », assure Xavier Barrat. Le résultat sera mis à la disposition, en mairie ainsi que sur le site de la commune,

du public à partir du mardi 25 septembre jusqu'au vendredi 26 octobre. Un registre de concertation, dans lequel chacun peut consigner ses remarques et ses questions, a été ouvert en mairie. Il se clôturera également le 26 octobre.

C'est Denis Poix-Daude, le maire, qui dressera un bilan de la concertation et le présentera en conseil municipal à la mi-novembre.

A.L.

4 en hectares, le projet d'agrandissement de la carrière, dont l'emprise actuelle est de 6,5 hectares

OUHANS

L'art de s'orienter en randonnée

L'association ADORR (Association pour le Développement de l'Orientement, de la Randonnée et de la Raquette) propose une randonnée orientation le samedi 15 septembre dans la vallée de la Loue. Cette activité ludique est accessible à tous car chacun choisit un parcours à sa portée. Une belle journée à vivre entre amis ou en famille. La carte où sont positionnées les balises à découvrir est fournie par l'organisation (2 € par personne ; gratuit pour les moins de 14 ans). L'accueil est prévu à partir de 9 h 30 sur le parking de la source de la Loue (proximité du restaurant). L'inscription se fait sur place.



Il faudra découvrir les balises dissimulées. Photo d'illustration

BOUJAILLES

Élie et Jeannette, un couple en or



Jeannette et Élie Paulin se sont mariés le 5 juin 1968.

Entourés de leur famille, Jeannette et Élie Paulin viennent de fêter leurs cinquante années de mariage. Ils ont été unis par les liens du mariage le 5 juin 1968 à la mairie de Dompierre-les-Tilleuls, village natal de Jeannette.

Installés comme agriculteurs sur la ferme familiale au village, ils ont exercé leur métier jusqu'en 1997, date à laquelle ils ont pris leur retraite. Parent de

Véronique, deux petits-enfants Damien et Élise ont agrandi leur famille. Aujourd'hui, Élie occupe son temps autour de sa basse-cour et de son jardin, tandis que Jeannette entretient sa maison.

C'est toujours avec plaisir qu'ils participent à des voyages avec l'association des Anciens combattants ou à des marches. Ils aiment aussi recevoir les membres de leur famille et les amis.

NECROLOGIE

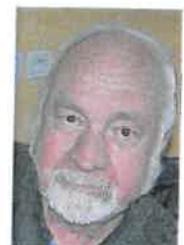
BIANS-LES-USIERS

Décès de Raymond Drezet

Raymond est né le 3 mai 1943 à Bians-Les-Usiers, village où il y passa sa vie. Fils de menuisier, son papa lui a transmis la passion du bricolage. Expert et passionné d'horlogerie, d'antiquité, curieux de tout, il aimait à chiner sur les vide-greniers. Il passait beaucoup de temps dans son atelier et rendait de nombreux services. Électricien de métier, pompier volontaire, conseiller municipal, il a aussi œuvré au sein de l'ADMR (aide à domicile) en installant les télé-alarmes.

Il épousa Eveline Moysse le 24 novembre 1969. Aucun enfant n'est venu égayer le foyer. Eveline est malheureusement décédée beaucoup trop tôt en 2004. Raymond a souffert de son absence et de la solitude. Ses amis, ses voisins ont été importants dans son quotidien, l'entourant et le soutenant. Homme de foi, il n'oubliait pas de se rendre à l'office chaque dimanche. La maladie l'a affaibli début 2018. Raymond a quitté ce monde sereinement ce 9 septembre.

Ses obsèques se dérouleront ce mercredi, à 14 h 30 en l'église de Bians-les-Usiers. Nos condoléances.



bloc-notes

JOUGNE
Reprise des cours de gymnastique

➤ Elle aura lieu jeudi 13 septembre, à 20 h 15, à la salle des sports.
Tél. 03 81 49 05 79.

ARÇON Biathlon

Martin Fourcade au stade ce week-end

Le championnat de France de biathlon se déroule ce week-end. Le stade Florence Baverel espère profiter des retombées des derniers Jeux Olympiques d'hiver. Et attirer les foules des grands jours sportifs.

« Nous sommes dans la foulée des Jeux Olympiques de Pyeongchang (Corée du Sud). L'engouement après les bons résultats des biathlètes français n'est pas retombé. » Le Championnat de France de biathlon se déroule ce week-end.

Près de 300 coureurs, toutes catégories confondues, vont s'affronter lors de différentes épreuves. Dont des champions du monde et olympiques. Martin

Fourcade et Anaïs Bescond feront notamment le déplacement. « C'est une chance qu'ils viennent », note Joël Pourchet, directeur d'épreuve du championnat. « Nous ne pouvons les avoir qu'en automne et en mars-avril. Autrement, ils sont beaucoup à l'étranger pour les compétitions internationales. Le public est friand de les voir en vrai. »

Un nouvel anneau de pénalité

Mais qu'est-ce qui plaît tant dans ce sport ? « On sent que les gens s'y intéressent de plus en plus », continue le directeur d'épreuve. « Les gens regardent le biathlon car on ne peut jamais savoir ce qu'il va se passer entre le début et la fin de la course. » Les années précédentes entre 4000 et 5000 personnes se sont déplacées pour l'événement. Des Lyonnais ont même fait le déplacement pour assister au Championnat de France.

Pour que le spectacle soit au rendez-vous, les formats de course changent. Ce samedi, ce sera du sprint court pour les U15 jusqu'aux seniors. C'est-à-dire une petite distance et quatre tirs. « Ça permet aux athlètes de s'améliorer en tir. Et ça donne, pour une



Martin Fourcade, quintuple champion olympique, sera de retour au stade Florence Baverel ce week-end. Le champion fête d'ailleurs ses 30 ans ce vendredi. Photo d'archives Willy GRAFF

300

biathlètes fouleront la piste du stade d'Arçon lors du championnat de France ce week-end.

fois, l'avantage aux bons tireurs. » Le dimanche, la poursuite va prendre le relais pour les U17 jusqu'aux seniors en national. Ainsi qu'une épreuve de fond du national de Combiné Nordique. Le stade Florence Baverel va être

doté d'un anneau de pénalité de 100 mètres. Une nouveauté dont les travaux se terminent tout juste. La piste va également évoluer pour les années à venir. « Elle va passer de 2,5 km à 3,3 km. »

Lisa CALLENS

► Infos pratiques : samedi et dimanche, au stade Florence Baverel. Entrée libre. Restauration sur place, ainsi que des animations : concerts, fabrication de comté, poussée de saucisses de Morteau et producteurs locaux.

BOUVERANS

La tourbière se visite ce samedi



Photo ER

Vous voulez savoir où en sont les travaux de restauration de la tourbière de la Corne du Marais ? À l'initiative du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs, en collaboration avec la commune de Bouverans, une visite ouverte aux habitants est prévue samedi 15 septembre à 9 h 30. Bottes ou bonnes chaussures recommandées. RDV à la mairie.

EN BREF

JOUGNE

Carrière : un agrandissement de 4 ha sollicité

Dans l'article paru le 13 septembre sous le titre « Associer les habitants au projet », une erreur s'est glissée. Il fallait bien lire que l'emprise actuelle de la carrière des Perrières est de 6,5 hectares et qu'un agrandissement de 4 ha est sollicité (et non pas 18 ha).

FRASNE

Le marché remis au goût du jour

Vers la fin des années 2000, la mairie de Frasné formait un stagiaire qui, pour donner un thème à son cursus professionnel, devait mettre en place une animation. Le marché de Manon était né. Cet événement a duré quelques années et la venue au village d'artisans locaux attirait une clientèle intéressée par les produits du terroir. Le marché de Manon a duré jusqu'en 2014 et s'est arrêté pour diverses raisons.

Quatre ans après le marché revient sous l'appellation « marché d'automne », mis en place par la mairie avec comme organisatrice Marine Paris, conseillère déléguée à la jeunesse. Ceci tombe juste à propos car comme coorganisateur, le conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ) vient donner un coup de main et proposer des gaufres toute la journée.

Le marché d'automne aura lieu ce samedi 15 septembre à partir de 7 h, une quinzaine d'exposants est attendue et à midi, un repas sera servi à la clientèle.

Toute la journée, le public disposera d'une buvette avec petite restauration, proposée par l'association des parents d'élèves du primaire.

Le marché s'installera place du 25e Téléthon, juste devant la salle d'animation.

► Contact : mairie au 03.81.49.83.17 ou sur www.frasne.fr, rubrique « agenda ».



Parmi les produits que les badauds pourront trouver : des légumes. Photo d'illustration

DOUBS

Ça bouge à l'école



Léonie Tissot et Honoré Lefebvre.

À la rentrée, les élèves de la classe CM2 de l'école élémentaire ont fait connaissance avec leur nouvelle enseignante Léonie Tissot, qui assure le poste de décharge de direction de Ludvine Gegot-Saget. L'année scolaire 2017/2018 cette enseignante avait en charge les élèves de la maternelle à Remoray.

Un autre changement dans le Groupe Gaston Dubied avec Honoré Lefebvre. Lui, arrive

d'Arçon où il avait en charge les CE1-CE2.

À Doubs, cet enseignant d'origine normande assure un mi-temps dans la classe U15 le lundi et mardi, en remplacement de Laura Pighin en formation ces deux jours de la semaine. « Étant brigadier sur la circonscription de Pontarlier je n'effectue que des remplacements », rappelle Honoré.



Mairie de Jougne



8

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Nous, Denis POIX-DAUDE, Maire de Jougne certifions que :

- L'avis d'ouverture de la procédure de concertation a été affiché aux lieux normaux de la Mairie de Jougne depuis le 21 septembre 2018, jusqu'au 26 octobre 2018.
- L'avis d'ouverture de la procédure de concertation a été publiée dans la presse le 12 septembre 2018.

Pour faire valoir ce que de droit.

Jougne, le 26 octobre 2018
Le Maire



Denis POIX-DAUDE



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16

accueil@mairiedejougne.fr





Mairie de Jougne



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

AVIS

La Mairie vous informe de l'ouverture officielle de la procédure de concertation avec le public pour le dossier d'extension de la carrière FAIVRE-RAMPANT dès ce mardi 25 septembre 2018.

L'entier dossier est disponible et consultable en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat, à savoir et sous réserve de fermeture exceptionnelle :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 12h et 17h – 18h

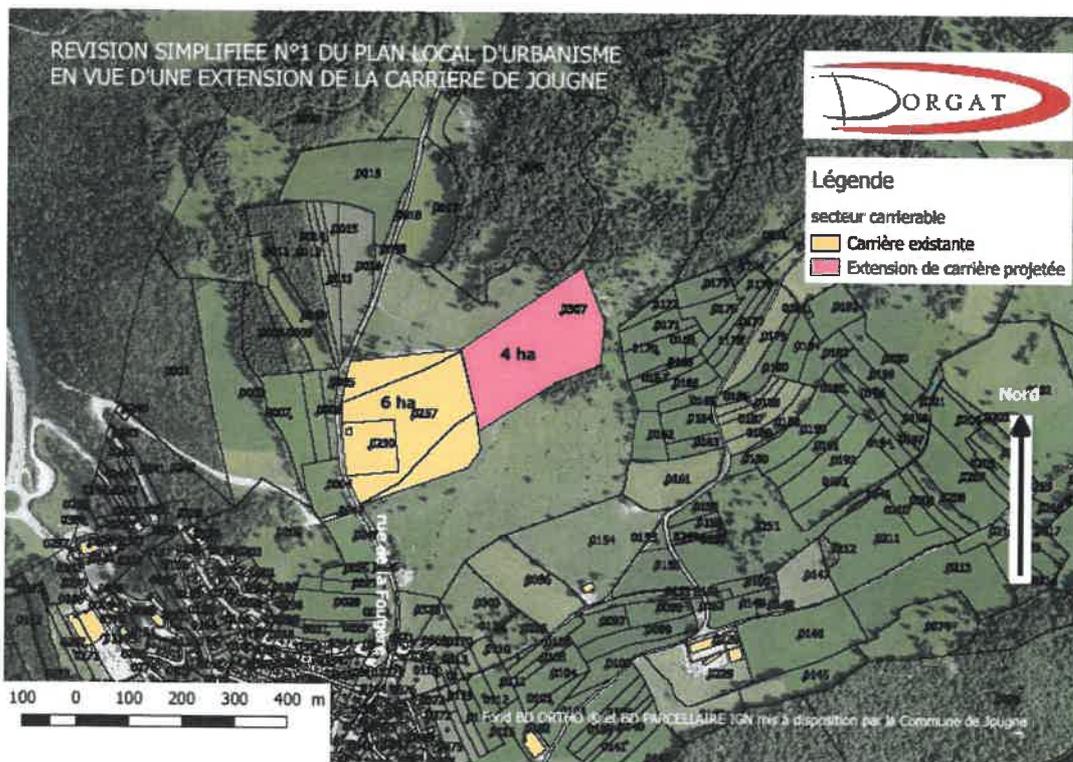
Mercredi : 17h – 18h

Samedi : 9h – 12h

Ce dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la Mairie pour une consultation par le plus grand nombre ; l'adresse est la suivante : <http://www.mairiedejougne.fr/>

Un registre de concertation a été ouvert par M. le Maire afin de recueillir vos avis sur ce projet.

Cette phase de concertation sera clôturée par M. le Maire le 26 octobre 2018.



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16

accueil@mairiedejougne.fr



REUNION DE CONCERTATION – COMITE CARRIERE
04 SEPTEMBRE 2018

9

ORDRE DU JOUR : Concertation sur le PLU

1. Rappel du projet d'extension de la carrière ;
2. Présentation de la procédure et du planning prévisionnel ;
3. Présentation du dossier de concertation.

PRESENTS :

- M. GRAF, Adjoint à la Commune de JOUGNE
- M. BONNET, Membre du Comité Carrière
- Mme BIESSE, Adjointe à la Commune de JOUGNE
- M. ADJAL, Membre du Comité Carrière
- M. DURAND, Membre du Comité Carrière
- Mme SETIAO, Directrice de projets cabinet DORGAT
- Mlle KRUSCHWITZ, Stagiaire cabinet DORGAT

DEROULEMENT DE LA REUNION :

Madame SETIAO ouvre la séance en proposant un tour de table de présentation durant lequel M. GRAF excuse Monsieur le Maire pour son absence.

A l'aide d'une vidéo projection, DORGAT présente les objectifs de la réunion. Des échanges d'informations et contributions des participants ont lieu au fur et à mesure de la présentation.

La présentation des thèmes proposés ci-après suit le déroulé de la réunion

Présentation du projet d'extension de la carrière

Concernant l'expiration de l'autorisation d'exploiter attribuée à la SAS Faivre Rampant, Monsieur GRAF, rappelle que la remise en état du site s'effectue la dernière année de l'exploitation du site carrier. A la demande des participants, il précise qu'en l'absence de renouvellement d'autorisation d'exploiter, la carrière sera fermée.

Madame SETIAO souligne la qualité des matériaux extraits de la carrière de Jougne et indique qu'une politique nationale de substitution est actuellement en cours, l'objectif étant de réduire les extractions de matériaux alluvionnaires au profit des roches calcaires.

Concernant la demande en matériaux, les participants font remarquer que les chiffres présentés dans la vidéoprojection correspondent à la SAS Faivre Rampant et non à la Carrière de Jougne ; dès lors il convient de l'indiquer afin d'éviter toute erreur d'interprétation. En effet, il semblerait que les exportations vers la Suisse ne représenteraient pas 40% des ventes mais 70%.

La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation

DORGAT indique que le projet d'extension de la carrière requiert une modification des OAP. A ce titre le bureau d'études propose deux modifications relatives à la valorisation et à la préservation du site de Jougne en tant que grand site exceptionnel :

Modification n°1 : initialement il était mentionné la phrase suivante « Pérenniser l'activité agricole sur les flancs des petites montagnes et sur les plateaux ». DORGAT suggère de compléter cette orientation afin de tenir compte de la carrière, le cabinet propose d'ajouter la rédaction suivante « sans toutefois empêcher la pérennité également de l'activité d'extraction de matériaux déjà existante à Jougne, ce qui passe par des possibilités de développement de cette dernière ».

Modification n°2 : il est indiqué « D'une manière générale, préserver impérativement les perspectives monumentales (Mont d'Or) et la perception paysagère globale du site ». Cette formulation donne lieu à un problème d'interprétation entre les participants, DORGAT reprend donc le PADD afin de comprendre le sens même de cette OAP. Cette différence d'interprétation concerne la question des perspectives visuelles de la carrière (sujet abordé ci-après).

Les perspectives visuelles

Les participants évoquent la question de la visibilité de la carrière. En effet le site d'extraction est visible, notamment depuis le point de vue du Mont d'Or, de par son dénivelé qui offre de larges perspectives visuelles sur la vallée. La préservation du paysage étant fondamentale au sens du PADD, les participants suggèrent de mettre en œuvre des moyens permettant de préserver la qualité paysagère du site. A ce titre, ils indiquent que les éléments végétalisés permettront d'insérer la carrière dans le cadre paysager de la vallée. DORGAT ajoute également qu'au fil du temps la couleur blanche de la carrière, visible au loin, s'estompera et deviendra davantage grisée.

La pollution

Concernant les problèmes de pollution engendrés par la carrière, DORGAT indique qu'il conviendrait de se renseigner auprès du carrier puisque c'est à ce dernier de prendre des mesures visant à éviter toute pollution (exemple : plateforme bétonnée pour le stationnement des véhicules permettant d'éviter l'infiltration de carburant dans les sols et cours d'eau).

Les compensations agricoles

DORGAT précise que l'impact du projet sur les terres agricoles donne lieu à des mesures compensatoires à destination des deux exploitants concernés. En effet, la municipalité est actuellement en phase de recensement des baux communaux, ces derniers arrivants tous à

échéance. Ainsi, les deux exploitants agricoles impactés se verront attribuer 2 ha de prairie intensive et 1 ha de prairie extensive.

Rappel : *Une prairie extensive se justifie par sa forte valeur environnementale (richesse faunistique et floristique). A l'opposé d'une prairie intensive qui est davantage fertilisée, et ce dans un but d'accroissement des rendements agricoles ; toutefois cela nuit à la qualité agricole de la prairie.*

M. GRAF ajoute que le recensement des baux communaux qui est en cours a mis en évidence des disparités entre l'attribution des baux. Il cite que l'exploitant agricole Parriaux bénéficie d'une surface agricole qui ne correspond pas à son cheptel, dès lors une redistribution des surfaces sera opérée avec la GAEC de la Fougère.

Éléments du diagnostic agricole

DORGAT indique que l'augmentation de la SAU (superficie agricole utilisée) telle qu'elle est illustrée dans les statistiques du Ministère de l'Agriculture (AGRESTE) est à nuancer. En effet, cette augmentation n'est pas représentative dans la mesure où elle tient compte des ouvertures de pâtures sous-bois, des déclarations au titre de la PAC qui sont plus détaillées qu'auparavant. De plus les délocalisations de sièges d'exploitation s'accompagnent des transferts de SAU, ainsi la SAU comptabilisée sur la commune d'origine reste comptabilisée malgré le transfert de siège.

L'évolution de la tâche urbaine

Les participants font remarquer que la tâche urbaine n'est pas actualisée, en effet elle ne tient pas compte de la croissance de l'urbanisation de Jougne depuis 2011 (1000 logements sont réalisés chaque année).

Remarques complémentaires formulées par le Comité Carrière

Les membres du Comité font part de leur inquiétude relative à l'information de la population de la réalisation d'une phase de concertation. DORGAT précise que c'est à la Commune de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour procéder à la publicité (flyers dans les boîtes aux lettres, panneaux d'affichage...).

Les membres ajoutent également qu'il est important de préciser à la population que les choix retenus au titre du projet d'extension de la carrière sont le fruit de décisions collectives, prises par les membres du Comité Carrière.

Suites à donner

La Commune doit désormais procéder à la publicité de la phase de concertation d'ici à la seconde semaine de septembre ainsi qu'à la rédaction d'un article de presse dont un modèle a été remis par le cabinet DORGAT ce jour.

Ensuite le dossier de concertation sera à la disposition du public de fin septembre à octobre 2018. Le bilan de la phase de concertation et l'arrêt de la révision s'effectueront le mercredi 14 novembre 2018.

COMMUNE DE JOUGNE

Plus aucune question n'étant posée M. le Maire remercie les participants et clos la réunion vers 12h00.

La rédaction du présent compte-rendu est confiée à DORGAT. Il sera diffusé aux présents et excusés par la Commune. Sous réserve d'observations écrites formulées sous 8 jours après réception, ce dernier sera considéré comme validé.

ANNEXE :

Présentation vidéo projetée ce jour.

The screenshot shows the website for the Commune de Jougne. At the top, there is a navigation menu with the following items: LA COMMUNE, VOS DÉMARCHES, VIE ASSOCIATIVE, VIE AU VILLAGE, and CONTACT. Below the menu is a large banner image of the town of Jougne with the text "À LA UNE" in the center. To the left of the banner is the commune's coat of arms, and to the right is the text "Jougne".

Below the banner, there are two news items:

- Concertation pour la révision du PLU de Jougne**
Comme disposé par la délibération en date du 12 avril 2019, la phase de concertation de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Jougne est désormais ouverte. Pour mémoire, l'entier dossier est disponible et consultable en Mairie aux heures d'ouvertures du...

Conférence sur les fortifications du bourg de Jougne
La Mairie vous annonce qu'une conférence aura lieu le vendredi 21 septembre 2018 à 20h, à la salle des fêtes de Jougne, portant sur les fortifications du bourg. Entrée libre. L'artifice complète se trouve ici. Maître de conférence : M. METRAL, Valentin

Below the news items is a red button labeled "Toute l'actualité".

At the bottom of the page, there is a red banner with the text "ÉVÉNEMENTS À VENIR".

Jougue

LA COMMUNE VOS DÉMARCHES VIE ASSOCIATIVE VIE AU VILLAGE CONTACT

recueillir



ARTICLES RÉCENTS

Concertation pour la révision du PLU de Jougue

CROSS-FAMILIAL de JOUGUE

Information CHASSE campagne 2018/2019

Fête patronale et ticcène de Xavier THEVENARD

Alerte sécheresse : Passage au niveau critique

Concertation pour la révision du PLU de Jougue

Comme disposé par la délibération en date du 12 avril 2019, la phase de concertation de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Jougue est désormais ouverte. Pour mémoire, l'entier dossier est disponible et consultable en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat, jusqu'à sa clôture le 26 octobre 2018 à 12h00. Un registre de concertation a été ouvert par M. le Maire afin de recueillir vos avis sur ce projet.

Ce projet de modification a modalités allégées implique les modifications suivantes :

- une évolution du zonage (avant et après modification) ;
- une modification du règlement du PLU ;
- une adaptation des orientations d'aménagement ;

Le tout étant expliqué dans la notice que vous pourrez consulter en cliquant ici.

f s Q

ACTUALITÉS

25 septembre 2018

CONCERTATION REVISION A MODALITES SIMPLIFIEES DU PLU DE JOUGNE (25)

Le Plan Local d'Urbanisme de JOUGNE a été mis en révision à modalités simplifiées par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2017, en vue de permettre l'extension de 4 ha de la carrière à ciel ouvert de roches calcaires située sur la Commune, au lieu-dit LES PERRIERES et prendre en compte les contraintes environnementales caractéristiques du lieu.

La population est associée à cette procédure dans le cadre d'une concertation préalable prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme selon des modalités définies par la délibération du 12 avril 2017.

Dans ce cadre, les pièces projet du dossier sont tenues à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture depuis le 25 septembre et sur le site internet de celle-ci au lien suivant : <http://www.mairiedejougne.fr/concertation-revision-plu-de-jougne/>

La concertation sera close le vendredi 26 octobre 2018 à 12h00. Un registre de concertation destiné à recueillir les observations et questions du public est disponible en Mairie jusqu'à cette date. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

RETOUR LISTE

